

## Création de votre Document Unique (DU)



### ● Présentation de notre intervention

Nous allons établir votre document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP). Ce document a pour vocation de consigner l'ensemble des risques des salariés dans le cadre de vos activités (risques physiques ou psychosociaux). Il s'agit donc d'un outil indispensable pour mener des actions correctives en matière de santé et de sécurité au travail.

Nous prenons en charge la rédaction complète de votre Document Unique et effectuons une analyse spécifique de votre établissement.

### ● Objectifs de notre intervention

- La rédaction ou mise à jour de votre Document Unique.
- Identifier les dangers et les risques liés à l'activité de votre entreprise et son activité.
- Evaluer les risques observés.
- Élaborer la rédaction de votre Document Unique.

#### INFO' PRATIQUES



##### PRÉREQUIS ET PUBLIC CONCERNÉ

L'ensemble de votre personnel  
Aucun prérequis n'est demandé



##### ENTRETIEN INDIVIDUEL ET PERSONNALISÉ

De 2 heures à 4 heures d'entretien



##### LIEU ET DATE

Dans vos locaux  
Dates sur demande



##### DÉLAIS D'ACCÈS

Prise en charge sous 24 h



##### MODALITÉS

Disponible sous format présentiel  
Disponible sous format distanciel  
Disponible sous format mixte



##### TARIF

Sur demande  
A partir de 290.00 € HT

Devis sous 24 h



#### LES PLUS DE LA FORMATION

Votre Document Unique clé  
en main.

Établit par des spécialistes en  
Prévention des Risques Professionnels.

Intervention dans toute la France  
Métropolitaine.

Modulable en fonction de vos  
demandes.

Conforme aux exigences de l'INRS.

Partenaire de votre région,  
favoriser le local (RSE).

### ● Ressources pédagogiques

- Echanges sur la prévention des risques professionnels.
- Tableau interactif, ordinateur, rétroprojecteur.
- Power point, médias d'interprétation.
- Classeur.
- Clé USB.



#### Pourquoi nous confier la création de votre DU ?

- Pour répondre à vos obligations réglementaires ;
- Pour vous assurer un DU complet et pertinent ;
- Pour obtenir rapidement votre DU ;
- Pour obtenir un gain de temps pour votre entreprise ;
- Pour améliorer vos conditions de travail ;
- Pour bénéficier de notre accompagnement toute l'année.



- Définition des unités de travail.
- Inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail.
- Évaluation des risques identifiés.
- Hiérarchisation des risques.
- Rédaction du « PROGRAMME ANNUEL DE PREVENTION ET D'AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL ».
- Annexe d'évaluation de l'exposition aux facteurs de risques professionnels (Pénibilité).
- Conseils et assistance à distance.
- Toutes les annexes obligatoires (Pénibilité / Covid 19 / Protection contre les explosions / etc.).



## VOTRE CONTENU

- Le document Unique sous forme de classeur ;
- L'inventaire et l'évaluation des risques professionnels de l'entreprise ;
- La méthode d'analyse des risques et les critères de cotation des risques ;
- L'inventaire des dispositifs de maîtrise des risques existants ;
- La hiérarchisation des risques professionnels ;
- Le plan d'action pour la maîtrise des risques à mettre en œuvre par votre entreprise ;
- Une clef USB contenant les fichiers sources permettant le suivi et les mises à jour.

## ● Références réglementaires

Intervention conforme aux Articles suivants :

- Article R4121-1
- Article R4121-2
- Article R4141-3-1

### NOUS CONTACTER



03.20.910.306



[formation@acxconseil.fr](mailto:formation@acxconseil.fr)



[acxconseil.fr](http://acxconseil.fr)

## AGRÉMENTS



Mis à jour le  
1er juin 2022